

Ghislaine Michaut
17 Grand'Rue
52000 Luzy sur Marne

Luzy-sur-Marne, le 25 avril 2024

Monsieur le Commissaire enquêteur
Préfecture de la Haute-Marne
89 rue de la Victoire de la Marne

52000 CHAUMONT

Objet : enquête publique méthaniseur Chamarandes-Choignes 52

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de mes remarques et interrogations concernant l'installation d'un méthaniseur à Chamarandes-Choignes.

Il est indiqué dans les éléments mis à disposition de la population que ce méthaniseur utilisera 129 500 t/année de biomasses agricoles, dont seulement 29 500 t/année proviendront de déchets organiques et des « restes » de l'industrie agroalimentaire. Le reste, soit 100 000 t, proviendra de cultures végétales produites par 54 exploitations agricoles.

Le rôle d'un méthaniseur n'est-il pas de transformer des déchets organiques, effluents difficiles à valoriser en énergie, sans gaspiller cette énergie?

Quel est l'intérêt de cultiver des terres pour utiliser les récoltes en temps que déchets ?

Beaucoup d'énergies seront nécessaires pour construire le site de méthanisation et les sites de stockage, pour cultiver, transformer, transporter les récoltes et le digestat ainsi que les autres résultats de la fermentation. Quel sera le bilan énergétique ?

Le rôle principal de l'agriculture n'est-il pas de nourrir l'humanité comme le répète sans cesse les syndicats agricoles qui n'acceptent pas la jachère ?

Le digestat a-t-il la même valeur pour la vie des sols et leurs structures que les fumiers, purins et lisiers ?

Ce méthaniseur apportera également :

- des nuisances en matière de circulation,
- des rejets de gaz inévitables dans l'atmosphère de la ville et des villages proches.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

Ghislaine MICHAUT